

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« l'accès au financement de l'innovation *via* les outils de capital-risque »

par les mots :

« le financement de l'innovation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle